

## La France qui donne

### Etat de la recherche sur le don en France

**Arthur Gautier (ESSEC Business School, Chaire Philanthropie)**

**Laurence de Nervaux (Observatoire de la Fondation de France)**

#### 1. Introduction

La recherche en matière de philanthropie en France est à la fois rare et diverse. Cette rareté provient du fait que pendant longtemps, et ce depuis la Révolution française, les dons privés n'étaient pas encouragés et restaient assez discrets, car l'État français était considéré comme souverain et gardien unique de l'intérêt général. En revanche, depuis quelques années, les recherches sur le don commencent à éveiller la curiosité, ce qui peut s'expliquer par le renouveau des actions philanthropiques menées dans le pays depuis les années 1970 (Gautier, Pache, & Mossel, 2015) et le souhait d'une meilleure visibilité de ces dernières.

La diversité des recherches sur la philanthropie en France est remarquable. Le don privé a fait l'objet d'études d'historiens, d'anthropologues, de sociologues, de politologues, d'économistes et de chercheurs en management. Comme souligné ci-dessous, les connaissances sont fortement disséminées parmi les disciplines et il est assez difficile d'en obtenir une vue d'ensemble. En outre, la plupart de ces travaux ont été lancés par des chercheurs à titre individuel plutôt que des équipes de recherche dédiées. À notre connaissance, la Chaire Philanthropie à l'ESSEC Business School<sup>1</sup> est le seul centre de recherche académique spécialisé dans la recherche sur le don.

La plupart des historiens français qui ont étudié la philanthropie se sont consacrés au XIX<sup>e</sup> siècle, au cours duquel une philanthropie organisée, aussi bien laïque que religieuse, s'est développée de manière significative (Delalande, 2011; Duprat, 1993; Marais, 1999). D'autres spécialistes ont également publié des informations sur la charité catholique avant la Révolution française (Brejon de Lavergnée, 2011) ainsi que l'influence des fondations américaines en Europe au cours du XX<sup>e</sup> siècle (Tournès, 2008, 2010). Citons enfin l'ouvrage important de l'historien français Olivier Zunz, *La philanthropie en Amérique*, qui porte précisément sur la philanthropie aux Etats-Unis au XX<sup>e</sup> siècle (Zunz, 2012).

Dans le sillage de Marcel Mauss, anthropologues et sociologues en France et au Québec ont produit une grande quantité de publications pour réhabiliter le don en tant que pierre angulaire des relations

---

<sup>1</sup> <http://chaire-philanthropie.essec.edu/>

sociales et des échanges, aussi bien dans les sociétés traditionnelles que modernes, au-delà de l'Etat et du marché (Chaniel, 2008; Godbout & Caillé, 2007; Godelier, 1996). Dans un registre différent, l'anthropologue Marc Abélès a publié une étude marquante sur les « nouveaux philanthropes » de la Silicon Valley et deux études sur les pratiques de dons provenant d'Européens fortunés (Abélès & Kohler, 2009, 2014).

Un autre courant de la sociologie francophone a analysé la philanthropie avec un regard critique, en tant que mécanisme de domination employé par l'élite économique pour servir ses intérêts et influencer les pouvoirs publics (Dezalay & Garth, 1998; Guilhot, 2004, 2006; Lambelet, 2014). Des travaux empiriques récents menés par de jeunes sociologues et politologues ont comparé la philanthropie en France et aux États-Unis (Chelle, 2011; Duvoux, 2014; Rozier, 2009). Enfin, il convient de mentionner les travaux sociologiques d'Anne Bory (2013; Bory & Lochard, 2009) sur le bénévolat des salariés et la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Hormis les contributions d'Edith Archambault (1996, 1997), notamment au *Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project*, peu d'économistes français ont publié des travaux sur la philanthropie. Il existe cependant quelques exceptions notables comme la recherche menée par Landais et Fack (2010; 2009) sur l'efficacité discutable des incitations fiscales pour les dons aux associations en France. Les chercheurs en management français ont aussi publié des travaux sur les différents aspects du don, tels que le marketing des legs (Rieunier & Michel, 2013), l'effet de l'image de marque des organisations à but non lucratif sur le comportement des donateurs (Michel & Rieunier, 2012) ou encore l'émergence de la philanthropie familiale (Gautier & Pache, 2014). De manière prévisible, les chercheurs en management ont aussi publié plusieurs articles et ouvrages sur la RSE (Acquier & Gond, 2007; Gond & Igalens, 2014; Igalens & Gond, 2005), qui englobent généralement le mécénat d'entreprise même si celui-ci est rarement abordé directement (Piquet & Tobelem, 2005). Arthur Gautier et Anne-Claire Pache (2015) ont récemment publié une revue de littérature sur le mécénat d'entreprise dans le domaine du management et des sciences sociales.

À l'exception du monde universitaire, les recherches pertinentes sur la philanthropie ont été principalement menées par le CerPhi<sup>2</sup>, un institut de recherche privé qui publie régulièrement des enquêtes et des études sur le don des particuliers, et l'Observatoire de la Fondation de France<sup>3</sup>, qui vise à analyser et améliorer la compréhension du périmètre et des mécanismes de la philanthropie, et notamment des fondations. Chaque année, l'association Recherches & Solidarités<sup>4</sup> publie un rapport intéressant sur le don des particuliers, tandis qu'Admical<sup>5</sup>, la plus grande association professionnelle d'entreprises mécènes en France, publie tous les deux ans un baromètre du mécénat d'entreprise. Quelques ouvrages généralistes rédigés par des consultants et des experts (Debiesse, 2007; Seghers, 2009) permettent de compléter les données disponibles sur la philanthropie en France. Malgré la qualité de ces différentes contributions, nous ne disposons toujours pas d'une enquête systématique et complète sur le don en France, comme nous pourrions le constater dans les pages suivantes.

---

<sup>2</sup> <http://www.cerphi.org/qui-sommes-nous/cerphi-english/>

<sup>3</sup> <http://www.fondationdefrance.org/Outils/Mediatheque/Etudes-de-l-Observatoire>

<sup>4</sup> <http://www.recherches-solidarites.org/>

<sup>5</sup> <http://www.admical.org/>

## 2.1. Le don des particuliers

### Les dons

En France, les principaux destinataires des dons provenant de particuliers sont les associations, qui sont des organisations à but non lucratif formées par un groupe de personnes réunies autour d'un projet commun. En 2014, environ 1,35 million d'associations existaient en France, dont les dépenses annuelles se sont élevées à 90 milliards d'euros. Environ 23 millions de Français (45 % de la population adulte) sont membres d'au moins une association, et approximativement 16 millions de français (32 %) sont des bénévoles actifs pour une ou plusieurs associations (Archambault & Tchernonog, 2012). En revanche, la philanthropie ne représente que 4 à 5 % des revenus de celles-ci (Tchernonog, 2013). Parmi les autres destinataires de dons en France figurent les fondations et les organismes publics.

Depuis 2003, la loi dite « Aillagon » permet aux citoyens français de bénéficier d'incitations fiscales renforcées lorsqu'ils font des dons. Ces incitations sont d'autant plus intéressantes que les Français paient des taxes élevées par rapport aux autres pays de l'OCDE. Tous les ans, les foyers français peuvent déduire de leur impôt sur le revenu 66 % du montant des dons dédiés aux organisations habilitées<sup>6</sup> à les recevoir, dans la limite de 20 % de leurs revenus imposables, avec l'option d'étaler cette déduction sur 5 ans dans le cas où le seuil de 20 % serait atteint. Ce système est encore plus intéressant que la simple réduction de l'assiette d'imposition, en vigueur aux États-Unis par exemple. Aucune donnée disponible n'existe actuellement sur le taux d'utilisation de ces incitations fiscales, mais sa notoriété a probablement augmenté au cours des dernières années, étant donné que les organisations habilitées (associations, fondations ou organismes publics) ont fortement promu ces avantages auprès des donateurs potentiels (Gautier et al., 2015).

La principale source de données sur le don des particuliers provient de la Direction Générale des Finances Publiques. Chaque année, la DGFIP publie des chiffres sur les montants donnés aux organisations habilitées, déclarés par les foyers français en même temps que leurs revenus. En 2013, environ 2,32 milliards d'euros ont été déclarés par 5,6 millions de foyers, ce qui représente plus de 16 % du total des foyers français. La somme moyenne donnée par foyer imposable en 2013 s'élevait à 411 euros.

Sur la base des chiffres issus de la DGFIP, qu'ils complètent avec leurs propres données, deux instituts de recherche privés (le CerPhi et Recherches & Solidarités) publient régulièrement des rapports sur le don des particuliers en France. À l'aide des données de 2013, le CerPhi a publié en 2015 un rapport avec France Générosités (le principal groupement d'organismes faisant appel à la générosité du public en France) pour démontrer que les donateurs appartiennent principalement à la classe moyenne supérieure (33 % des foyers donateurs ont déclaré des revenus supérieurs à 45 000 euros et ont contribué à hauteur de 53 % des dons en 2013) et sont plus âgés que la population générale (31 % des foyers donateurs ont 70 ans et plus, or seulement 19 % des Français font partie de cette classe d'âge).

Recherches & Solidarités publie un rapport annuel sur la générosité des Français, qui regroupe les données de la DGFIP et des informations recueillies tous les ans directement auprès d'un échantillon représentatif d'organisations collectrices de dons en France. Dans l'édition 2014, l'échantillon se composait de 137 grandes associations ainsi que des Eglises catholiques et protestantes, représentant en tout 40 % des dons recueillis en France. Cet échantillon reste stable d'une année sur l'autre et les

---

<sup>6</sup> Et jusqu'à 75 % dans le cas des dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté, dans la limite de 526 € par an.

données sont recueillies directement auprès des représentants d'organisations ou par le biais de leurs rapports d'activité. Selon Recherches & Solidarités, en 2013, plus de 4 milliards d'euros ont été collectés auprès des particuliers. Parmi ces derniers, 470 millions d'euros étaient destinés à l'Église catholique et 24 millions d'euros à l'Église protestante. Ce chiffre provient d'une simple extrapolation d'un échantillon limité à 137 associations et l'étude ne décrit pas précisément les méthodes utilisées pour extrapoler les données. Le chiffre de 4 milliards d'euros est bien plus élevé que les dons déclarés, tels qu'évalués par la DGFIP (2,32 milliards d'euros en 2013) car de nombreux citoyens français ne déclarent pas leurs dons lors de leur déclaration de revenus et ne bénéficient donc pas des avantages fiscaux. C'est notamment le cas pour les petits dons en espèces en main propre, tels que pratiqués dans les églises. Dons déclarés par les particuliers et estimations des dons collectés par les associations semblent aller de pair au cours des vingt dernières années, mais depuis 2003 et les nouvelles incitations fiscales, nous pouvons observer une augmentation légèrement plus rapide des dons déclarés.

Un autre ensemble de données a été recueilli en 2009 par le Center for Philanthropic Studies de l'université VU à Amsterdam, dans le cadre d'une enquête plus large en Europe. Les données françaises ont été recueillies par TNS Sofres. 4 612 foyers français participant régulièrement à des enquêtes ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne, ce qui a été fait par 1 195 personnes. Les données ont été pondérées en termes d'âge, de sexe, de catégorie socioprofessionnelle, de région, et de taille du foyer, afin d'être représentatives de la population française. Cette enquête portait sur l'évaluation des dons au cours de l'année passée, envers dix secteurs caritatifs, comme affiché dans le tableau 1.

**Tableau 1.** Affectation des dons de particuliers à différentes causes et montant moyen donné en 2009 (population : tous les foyers français).

	% de foyers ayant fait un don	Montant moyen donné en €
Religion	14 %	117
Santé	37 %	68
Aide humanitaire	19 %	82
Solidarité	25 %	65
Art et culture	6 %	112
Nature, environnement et animaux	12 %	57
Éducation	15 %	77
Sports et loisirs	7 %	94
Droits de l'homme	8 %	107
Autres causes (non précisées)	11 %	57
Total	66 %	181

Source : Center for Philanthropic Studies de l'université VU à Amsterdam, 2009.

Selon ces données, 66 % des foyers français déclarent avoir fait au moins un don à une organisation à but non lucratif en 2009, avec un don moyen de 181 euros. Il existe un écart considérable par rapport aux données de la DGFIP, qui montrent que seulement 20 % des foyers ont fait un don en 2013 pour un

montant moyen de 400 euros. Les méthodes de recueil des données sont évidemment très différentes (déclarations officielles de dons de 5,6 millions de foyers français versus une extrapolation basée sur une enquête en ligne à laquelle ont participé 1 195 personnes). Les chiffres étant si différents d'une enquête à l'autre, nous suggérons de prendre du recul et de considérer les données extrapolées à titre indicatif uniquement.

L'enquête du Center for Philanthropic Studies montre que la santé, dont la recherche médicale (37 %), la solidarité (25 %) et l'aide humanitaire (19 %) sont les trois causes préférées des Français. Une enquête d'opinion menée tous les ans par TNS Sofres pour le compte de France Générosités, démontre qu'au cours de la même année (2009), les Français citent la recherche médicale (44 %), le soin et la protection des enfants (42 %) et la lutte contre la pauvreté (30 %) comme des « causes prioritaires » ayant motivé leurs dons. En 2012, ces trois mêmes causes ont été citées le plus fréquemment par les participants, mais dans un ordre différent : le soin et la protection des enfants (36 %), la lutte contre la pauvreté (35 %) et la recherche médicale (29 %). L'étude annuelle de Recherches & Solidarités comprend des informations sur les intentions de dons de la part des particuliers. En 2014, sur un échantillon de 1 019 participants, 69 % de donateurs français ont déclaré soutenir (ou avoir soutenu) des actions de lutte contre la pauvreté, suivies de la santé (62 %), de la recherche médicale et scientifique (59 %) et de la protection des enfants (54 %). Il existe là encore des écarts considérables entre les sources. Les catégories utilisées pour décrire les causes ne sont pas les mêmes d'une enquête à l'autre et la formulation des questions est différente, ce qui rend la comparaison des enquêtes assez difficile.

Pour évaluer le montant total des dons recueillis par cause, notre seule option consiste à multiplier le montant moyen donné par le nombre approximatif de foyers ayant déclaré avoir fait un don à la cause en question (sur la base des données de 2009 du Center for Philanthropic Studies). Les résultats sont affichés dans le tableau 2. Nos calculs s'élèvent à un montant total de 3,4 milliards d'euros. Ce chiffre est plus élevé que celui de la DGFIP pour l'année 2013 (2,25 milliards d'euros) mais plus faible que le montant fourni par Recherches & Solidarités (4 milliards). Il semble que la santé (21 %), la religion (14 %) et la solidarité (14 %) sont les trois causes les plus soutenues financièrement par les particuliers. La religion n'occupe que la cinquième place des causes les plus populaires mais la deuxième place en termes de montants attribués, en raison d'un don moyen élevé. À l'inverse, les causes environnementales ont été soutenues par 12 % des foyers mais ne représentent que 6 % du montant total. Ces chiffres ne sont que des estimations basées sur une enquête unique datant de 2009. En France, nous manquons encore de données solides et systématiques sur les dons des particuliers. En revanche, nous pouvons remarquer que les Français ont tendance à soutenir deux grandes causes : la solidarité et la santé (recherche médicale incluse). Contrairement aux autres pays européens, relativement peu de donateurs en France soutiennent les causes religieuses, environnementales ou animalières, par exemple.

**Tableau 2.** Montants des dons de particuliers aux différentes causes (calculés sur la base des données du CPS, 2009)

	Montant (en millions €)	Pourcentage
Religion	459	14 %
Santé	704	21 %
Aide humanitaire	436	13 %
Solidarité	455	14 %
Art et culture	188	6 %
Nature, environnement et animaux	192	6 %
Éducation	323	10 %
Sports et loisirs	184	5 %
Droits de l'homme	240	7 %
Autres causes (non précisées)	176	5 %
Total	3 357	100 %

Source : Center for Philanthropic Studies de l'université VU à Amsterdam, 2009.

### **Les legs**

Les données sur les legs sont encore plus rares. Bien que le legs représente une source de revenus importante pour plusieurs grandes ONG, notamment les associations catholiques telles qu'Apprentis d'Auteuil, le Secours Catholique et l'Église catholique elle-même, nous ignorons les montants et les affectations des legs en France. Selon un rapport publié en 2009 par Ernst & Young, qui se base sur un petit échantillon de 17 organisations habilitées à recevoir des legs<sup>7</sup>, ces derniers représentent moins de 20 % de leurs ressources en moyenne. Quelques organisations n'obtiennent pratiquement aucun legs, tandis que certaines reçoivent plus de 20 millions d'euros tous les ans ! Dans le panel proposé par Ernst & Young, presque tous les legs (99 %) proviennent de citoyens français et la plupart du temps (80 %), ces legs ne sont pas affectés à une utilisation particulière.

Dans une enquête datant de 2007 publiée par TNS Sofres menée pour le compte de France Générosités, et sur la base d'un échantillon de 5 002 citoyens français âgés de 60 ans et plus, 4 % des participants avaient l'intention de léguer tout ou partie de leurs actifs à une organisation à but non lucratif. Les principales motivations de ces legs visaient à soutenir une cause qui leur était chère (40 %) et à éviter qu'une grande partie de leurs actifs ne soit transmise à l'État (34 %). Les croyances morales et religieuses étaient aussi fréquemment citées. Selon cette enquête, la plupart des testateurs en France étaient des femmes seules ou des veuves, vivant en région parisienne, ayant fait des études supérieures et touchant des revenus importants. Une troisième enquête menée en 2010 par l'agence de fundraising

<sup>7</sup> En France, seulement certaines catégories d'associations, fondations et organismes publics habilités à recevoir des dons peuvent aussi recevoir des legs, sans aucun frais de succession.

/EXCEL a permis d'analyser 1 600 legs reçus par 12 associations différentes entre 2001 et 2009 (sur la base de leurs états financiers). Les résultats ont confirmé la surreprésentation féminine : 75 % des legs provenaient de femmes. Par ailleurs, les legs ont été principalement effectués par des personnes sans enfant (89 %) et des veufs (66 %), tandis que 60 % des participants avaient également fait des donations de leur vivant.

Le montant total des legs effectués en France chaque année reste inconnu. Cependant, le CerPhi estime qu'ils s'élèvent approximativement à 600 millions d'euros, sur la base des états financiers d'un échantillon de 30 grandes associations et fondations, à l'exception des églises. L'enquête publiée par /EXCEL présente une liste des 25 organisations ayant reçu le plus de legs en 2008 (dont l'Église catholique), pour un montant total qui s'élève à 506 millions d'euros et un legs moyen de 50 000 euros. Si la fourchette de 500-600 millions d'euros par an semble prudente, l'arrivée imprévue de quelques legs exceptionnels de plusieurs dizaines de millions d'euros peut complètement biaiser la moyenne annuelle.

## 2.2. Le mécénat d'entreprise

Le mécénat d'entreprise en France remonte au paternalisme industriel du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, pour la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, il a perdu sa légitimité et sa visibilité avec l'émergence de l'État providence, à une période où les entreprises n'étaient plus supposées financer l'intérêt général. Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que le mécénat d'entreprise a refait surface, et son influence n'a cessé de s'accroître depuis, notamment grâce aux efforts de lobbying d'une association professionnelle créée en 1979, Admical<sup>8</sup>. En 1990, une loi a été votée en faveur de la création par les entreprises de fondations pouvant porter leur nom, ce qui était interdit auparavant. La loi dite « Aillagon » en 2003 a également favorisé les entreprises, en leur permettant de réduire leur impôt sur les sociétés de 60 % de la valeur de leurs dons, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires annuel.

Depuis 2006, tous les deux ans, Admical publie la seule enquête régulière sur le mécénat d'entreprise en France. Si elle a évolué au fil des ans, la méthodologie reste sensiblement la même : un sondage téléphonique est mené l'institut de sondages CSA auprès des cadres et dirigeants en charge du mécénat dans leur entreprise. L'échantillon est généralement constitué de 800 à 1 000 participants et les entreprises sont représentatives du tissu économique français. Les résultats du sondage sont ensuite extrapolés à l'ensemble des entreprises françaises.

En février 2014, l'enquête Admical-CSA a réuni 1 019 participants et a indiqué que 12 % des entreprises françaises avaient effectué au moins un don l'année précédente. La proportion s'élève à 21 % chez les entreprises employant 20 personnes et plus. Avant l'édition de 2014, l'enquête d'Admical n'incluait pas les petites entreprises employant moins de 20 salariés et ne prenait donc pas en compte les (très) petites entreprises mécènes. Les trois enquêtes antérieures montrent une augmentation de la proportion des entreprises (d'au moins 20 salariés) pratiquant le mécénat : 23 % en 2008, 27 % en 2010, et 31 % en 2012. L'enquête de 2014 présente donc un net recul qu'Admical attribue à deux facteurs : la persistance de la crise économique en France et un climat politique défavorable, avec une menace latente pesant sur les incitations fiscales en faveur du don.

Par extrapolation des données, Admical estime que les entreprises employant au moins 20 salariés ont donné 1,8 milliard d'euros en 2014. Depuis 2008, le chiffre global du mécénat d'entreprise est en perte

---

<sup>8</sup> Association pour le développement du mécénat industriel et commercial.

de vitesse avec 2,5 milliards d'euros en 2008, 2 milliards d'euros en 2010, et 1,9 milliard d'euros en 2012. En revanche, si l'on tient compte des entreprises qui emploient entre 1 et 20 salariés, ce montant s'élève à 2,8 milliards en 2014. Ces chiffres restent des approximations, en l'absence de données publiques systématiques sur le mécénat d'entreprise. L'administration française a publié quelques informations sur les avantages fiscaux accordés aux entreprises donatrices : en 2010, l'État a ainsi renoncé à 331 millions d'euros issus de l'impôt sur les sociétés, ce qui signifie que les entreprises ont eu recours au dispositif fiscal du mécénat pour un total de 551 millions d'euros (car 60 % des dons déclarés sont déductibles de l'impôt sur les sociétés). En 2013, les chiffres ont augmenté à 675 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros, respectivement, et il était prévu qu'ils atteignent 750 millions d'euros et 1,25 milliard d'euros en 2014. Ces montants diffèrent de ceux mis en évidence dans les enquêtes menées par Admical, en termes de volumes et de tendance. L'une des raisons les plus évidentes expliquant cet écart est le fait que de nombreuses entreprises font des dons sans avoir recours au dispositif fiscal. Des données supplémentaires seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

Dans l'enquête Admical-CSA, chaque répondant devait citer les causes soutenues par son entreprise. La population étudiée ne concernait donc pas toutes les entreprises françaises, mais celles qui avaient eu recours au mécénat l'année précédente. Comme le démontre le tableau 3, en 2014, les causes les plus concernées par le mécénat d'entreprise étaient, non sans surprise, le sport et les loisirs (56 % des dons ont soutenu le sport), la santé (28 %) et l'éducation (27 %). La solidarité comme la culture n'ont été citées que par 23 % des entreprises. Selon Admical, les petites entreprises ont tendance à soutenir majoritairement le sport (comme les clubs sportifs locaux) tandis que la culture, la solidarité et l'environnement sont les causes préférées des grandes sociétés. Étant donné que les entreprises peuvent soutenir plusieurs causes, les pourcentages ne totalisent pas 100 %. En outre, l'enquête d'Admical ne fournit pas d'information sur les dons moyens par cause.

**Tableau 3** : Affectation des dons des entreprises à différentes causes, 2014 (population : entreprises mécènes en France).

	% d'entreprises ayant fait un don	Montant donné moyen
Art et culture	23 %	-
Éducation	27 %	-
Santé	28 %	-
Enseignement supérieur et recherche	6 %	-
Aide humanitaire	13 %	-
Nature, environnement et animaux	5 %	-
Solidarité	23 %	-
Sports et loisirs	56 %	-
Total	-	-

Source : Admical, 2014.

Les montants effectivement donnés par les entreprises montrent une réalité différente par rapport au seul choix des causes soutenues. Si le sport représente le premier choix des entreprises mécènes, cette cause n'a obtenu que 5 % de tous les dons effectués par les entreprises en 2014. De même, la solidarité,



qui représente la cause la plus financée avec 38 % des dons totaux (soit environ 1 064 millions d'euros), n'a été soutenue qu'à hauteur de 23 % par les entreprises mécènes. Les autres causes les plus financées sont la santé (16 %, 448 millions d'euros), la culture (13 %, 364 millions d'euros) et l'enseignement supérieur et la recherche (12 %, 336 millions d'euros). Ces chiffres sont extrapolés sur la base du budget des dons fourni par les 1 019 participants. Il n'existe pas d'autres données avec lesquelles une comparaison est possible.

**Tableau 4.** Montants des dons des entreprises aux différentes causes, 2014 (population : entreprises mécènes en France).

	Montant (en millions €)	Pourcentage
Art et culture	364	13 %
Éducation	140	5 %
Santé	448	16 %
Enseignement supérieur et recherche	336	12 %
Aide humanitaire	224	8 %
Nature, environnement et animaux	84	3 %
Solidarité	1 064	38 %
Sports et loisirs	140	5 %
Total	2 800	100 %

Source : Admical, 2014.

### 2.3. Le don des fondations

De nombreuses grandes fondations françaises ont été créées au XIX<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est que depuis 1987 qu'elles bénéficient d'un statut légal en France. Dans un pays où l'État a une longue tradition d'intervention dans tous les domaines de l'intérêt général, la création et le développement de fondations privées a fait l'objet d'une méfiance et de contrôles stricts à travers les âges, ce qui explique notamment leur nombre relativement faible aujourd'hui par rapport aux autres pays développés. Depuis la création de la Fondation de France en 1969, et surtout depuis les quinze dernières années, les évolutions réglementaires et fiscales, comme la création des fonds de dotation en 2008, ont considérablement encouragé la constitution des fondations, ce qui a contribué à leur croissance récente en termes d'effectifs, d'actifs et de dépenses.

Depuis 2001, l'Observatoire de la Fondation de France mène une enquête nationale tous les quatre ans auprès des fondations et fonds établis en France. Cette enquête représente la principale source de données fiables sur les fondations en France. Les informations sont recueillies grâce à un questionnaire envoyé à toutes les fondations par courrier et par e-mail. Des données complémentaires sont collectées auprès du Ministère de l'Intérieur et des préfetures. La dernière enquête a été menée au cours de l'été 2014 et publiée en juin 2015, sur la base de données comptables de 2013. L'échantillon de cette

enquête contient des informations portant sur et fournies par 87 % des fondations en France. Le rapport publié inclut des informations sur le nombre de fondations, les actifs et les dépenses, l'emploi, leur statut juridique, les causes soutenues, le type d'activités et le type de fondateurs.

Selon la Fondation de France, il y aurait 2 229 fondations en France en 2014, soit une nette augmentation (120%) par rapport aux 1 009 fondations identifiées en 2001. Selon l'analyse des comptes de 2013 leurs actifs cumulés s'élevaient à 21,9 milliards d'euros et leurs dépenses à 7,4 milliards d'euros, incluant la redistribution mais également les coûts d'exploitation, les salaires, etc. Les fondations emploient environ 84 000 personnes. Il existe huit statuts différents pour les fondations en France, dont les fondations d'entreprises. Il est difficile d'estimer précisément le mécénat des entreprises car certaines donnent en direct, d'autres créent une fondation, parfois d'un statut différent de celui de fondation d'entreprise. Il est probable que certains dons provenant d'entreprises soient comptés deux fois s'ils transitent par le biais d'une fondation.

On peut classer les fondations selon deux grands types : *les fondations opératrices*, qui financent et exercent leurs propres activités avec des ressources variées qui incluent subventions et contrats publics, prestations de services, dons et legs, et *les fondations de financement*, qui financent et soutiennent d'autres organisations (par le biais de dons) ou des personnes physiques (par le biais de prix ou de bourses) avec des ressources privées issues du placement de leur dotation et des dons et legs extérieurs. La fondation opératrice est la plus ancienne. Elle ne représente plus que 26 % des fondations françaises, mais une grande part des dépenses des fondations en France est affectée à la masse salariale nécessaire pour gérer les hôpitaux, musées et maisons de retraite contrôlés par de grandes fondations opératrices. Les fondations de financement ont connu une croissance rapide ces dernières années. Les chiffres des tableaux 1 et 2 incluent les deux types de fondations, si bien que nous préférons parler de « dépenses » globales plutôt que de simples « dons » ou « subventions ». La Fondation de France estime que le montant total distribué (dons, prix et bourses) par les fondations françaises représente 1,5 milliard d'euros en 2013.

Les principales causes soutenues par les fondations françaises en 2013 sont la solidarité (29 % des fondations s'y impliquent), la santé, dont la recherche médicale (18 %), et l'art et la culture (17 %). L'éducation est la seule autre cause choisie par plus de 10 % des fondations (11 %). Parmi les autres causes n'apparaissant pas dans le tableau 5 figure la recherche scientifique hors recherche médicale (4 %). Les causes populaires auprès des entreprises comme le sport et l'environnement ne sont guère soutenues par les fondations. Les causes religieuses, choisies par 14 % des foyers français, ne sont quasiment pas soutenues par les fondations (1 % seulement).

**Tableau 5** : Affectation des dons des fondations aux différentes causes, 2013 (population : toutes les fondations françaises).

	% de fondations ayant soutenu	Montant donné moyen en €
Religion	1 %	-
Santé	18 %	-
Aide humanitaire	4 %	-
Solidarité	34 %	-
Art et culture	17 %	-
Nature, environnement et animaux	4 %	-
Éducation	11 %	-
Autres causes (non précisées)	11 %	-
Total	100 %	-

Source : Fondation de France, 2015.

En ce qui concerne les dépenses des fondations, deux causes sont en tête du classement, à savoir la santé (39,8 %), qui comprend les soins et la recherche, et la solidarité (36,5 %), comme par exemple la lutte contre la pauvreté, le mal-logement et le chômage. Cette concentration des financements sur ces deux causes principales s'effectue au détriment des autres. Par exemple, le secteur de la culture est financé par 17 % des fondations mais seulement 5,3 % des dépenses totales ont été engagées en sa faveur. En France, la plupart des grandes fondations disposant d'un budget important, en particulier les fondations opératrices, gèrent des institutions médicales et mènent des recherches scientifiques, tandis que certains domaines tels que la culture sont soutenus par des fondations de bien plus petite taille.

**Tableau 6** : Montants des dons des fondations aux différentes causes, 2013 (population : toutes les fondations françaises).

	Montant (en millions €)	Pourcentage
Religion	22	0,3 %
Santé	2 967	39,8 %
Aide humanitaire	82	1,1 %
Avantages publics et sociaux	2 721	36,5 %
Culture et art	276	3,7 %
Nature, environnement et animaux	134	1,8 %
Éducation	395	5,3 %
Autres causes (non précisées)	857	11,5 %
Total	7 454	100 %

Source : Fondation de France, 2015.

Depuis leur lancement en 2008, les fonds de dotation constituent des vecteurs philanthropiques très appréciés et leur nombre a presque dépassé celui des fondations après seulement cinq ans d'existence. Selon la Fondation de France, 1 842 fonds de dotation ont été répertoriés en 2014. Pourtant, entre un tiers et la moitié des fonds de dotation ont été créés « vides », avec peu ou pas de moyens et d'activités. Très faciles à mettre en place, les fonds de dotation ne nécessitaient pas de dotation pour être créés, jusqu'à récemment. Certains fonds d'envergure ont néanmoins été créés par des personnes fortunées et certaines organisations reconnues, telles que le Louvre ou le Musée Picasso. Pour des raisons de clarté, les fonds de dotation n'ont pas été pris en compte dans les tableaux 5 et 6. Selon une estimation de la Fondation de France, les fonds de dotation ont dépensé entre 100 et 150 millions d'euros en 2013, pour de actifs s'élevant à environ 600 à 700 millions d'euros.

## 2.4. Le don des loteries

Il y a plusieurs décennies, en particulier après la Première guerre mondiale, des loteries nationales étaient régulièrement organisées en France afin de soutenir les anciens combattants, blessés ou invalides. Ce n'est plus le cas actuellement et il n'existe pas de loterie caritative organisée à grande échelle en France. La Française des Jeux, aujourd'hui connue sous le nom de Groupe FDJ, est une entreprise privée détenue à 72 % par l'État, qui assurait une position monopolistique dans le domaine de la loterie et des paris sportifs jusqu'à récemment. La célèbre loterie nationale du Groupe FDJ, le « loto », a été créée en 1975 mais l'entreprise a lancé de nombreux autres jeux depuis. En 2014, elle a comptabilisé un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros, dont 8,5 milliards d'euros (65 %) ont été redistribués aux gagnants. La somme restante a été collectée par l'État, redistribuée aux buralistes et utilisée pour couvrir les dépenses du Groupe FDJ et promouvoir le « jeu responsable ». Contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays, aucune somme n'est redistribuée par le biais du loto aux organisations à but non lucratif.

## 3. Conclusion

Le tableau 7 propose une estimation prudente du don en France, sur la base des données disponibles les plus rigoureuses. Comme indiqué précédemment, étant donné que les sources sur le don des particuliers mènent à des conclusions différentes, nous avons décidé d'utiliser les données fournies par l'administration française (DGFIP) pour l'année 2013, qui est à la fois le chiffre le plus faible des trois sources<sup>9</sup> et celui qui a été réellement mesuré et non pas extrapolé à partir d'un échantillon. En ce qui concerne le legs, nous reprenons l'estimation du CerPhi, qui se base sur les états financiers de 30 organisations seulement. Les données sur le mécénat d'entreprise sont fournies par l'enquête Admical-CSA de 2014, qui s'appuie également sur une étude dont les résultats sont ensuite extrapolés à l'ensemble des entreprises en France. Considérant les écarts significatifs entre les enquêtes d'Admical et les chiffres de l'administration française, nous avons décidé de comptabiliser le mécénat des seules entreprises qui emploient au moins 20 salariés (1,8 milliards d'euros). En ce qui concerne les fondations, les données de la Fondation de France proviennent d'un questionnaire organisé à grande échelle, auquel 87 % des fondations françaises ont répondu, ce qui constitue une base fiable et représentative. Nous avons choisi de comptabiliser uniquement les montants des dons effectués par les fondations en

<sup>9</sup> Les deux autres sources étant Recherches & Solidarités, 2014, et Center for Philanthropic Studies, 2009.

2013 (1,54 milliards d’euros), et non leurs dépenses annuelles totales (7,4 milliards d’euros). Une difficulté réside dans le fait que certains montants donnés par des entreprises risquent d’être comptabilisés deux fois dans le tableau 7, les entreprises pouvant soit donner en direct soit par le biais d’une fondation. C’est aussi vrai pour les dons de particuliers en faveur de fondations de financement, qui sont ensuite redistribués par ces fondations à des bénéficiaires. Nous avons également inclus les dons estimés en provenance des fonds de dotation, qui sont aussi fournies par la Fondation de France. Avec un total de 6,29 milliards d’euros, les dons en France en 2013 représentent environ 0,3 % du PIB.

**Tableau 7.** Estimation des dons en France, 2013.

	Montant (en millions €)	Pourcentage
Particuliers		
Dons (source : DGFIP, 2013)	2 250	35,8 %
Legs (source : CerPhi)	600	9,5 %
Entreprises (source : Admical, 2014)	1 800	28,6 %
Fondations (source : Fondation de France, 2015)	1 540	24,5 %
Fonds de dotation (source : idem)	100	1,6 %
<b>Total</b>	<b>6 290</b>	<b>100 %</b>

Tandis que l’intérêt pour la philanthropie gagne du terrain auprès des chercheurs français, le besoin de données plus robustes et systématiques se fait toujours ressentir. Il existe certaines informations fiables dans tous les domaines du don en France, mais les méthodologies diffèrent et les catégories utilisées, notamment celles des causes bénéficiaires, ne sont pas cohérentes d’une enquête à l’autre. Il est donc impossible à ce jour d’obtenir des données agrégées sur l’utilisation précise des dons provenant des différentes sources. Quant aux méthodes, nous constatons que la plupart des données sont extrapolées à partir d’enquêtes menées auprès d’un échantillon de taille moyenne. Dans un monde parfait, les données sur le don pourraient être collectées, nettoyées et publiées en temps réel par l’administration française, au moins pour les dons qui font l’objet d’une réduction d’impôts pour les particuliers et les entreprises. Les progrès du Big Data et les initiatives en faveur d’une d’ouverture des données publiques vont dans ce sens. Une solution encore plus efficace consisterait à recueillir et publier des données unifiées dans les différents pays européens. Avec l’aide de nos collègues du *European Research Network on Philanthropy* (ERNOP), nous espérons pouvoir contribuer à cet effort collectif dans les prochaines années.

#### 4. Références et lectures supplémentaires

- Abélès, M., & Kohler, J. (2009). *Grandes fortunes et Philanthropie en Europe continentale: France, Espagne, Italie et Belgique*. Paris: BNP Paribas Wealth Management.
- Abélès, M., & Kohler, J. (2014). *Motivations philanthropiques des grandes fortunes en Europe du Nord*. Paris: BNP Paribas Wealth Management.
- Acquier, A., & Gond, J.-P. (2007). Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (re)découverte d'un ouvrage fondateur, Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen L'impact des privatisations sur la performance des entreprises françaises. *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 10(2), 5–35.
- Archambault, E. (1996). *Le secteur sans but lucratif*. Economica.
- Archambault, E. (1997). France. In L. M. Salamon & H. K. Anheier (Eds.), *Defining the Nonprofit Sector: A Cross-National Analysis* (pp. 103–127). Manchester University Press.
- Archambault, E., & Tchernonog, V. (2012). *Repères sur les associations en France*. Paris: Conférence permanente des coordinations associatives.
- Bory, A. (2013). Le bénévolat d'entreprise en France. *Travail et emploi*, n° 133(1), 53–62.
- Bory, A., & Lochard, Y. (2009). La responsabilité sociale des entreprises : un cheval de Troie politique ? *Sociologies pratiques*, 18(1), 39.
- Brejon de Lavergnée, M. (2011). *Histoire des Filles de la Charité (XVIIe-XVIIIe siècles): La rue pour cloître*. Paris: Fayard.
- Chanial, P. (Ed.). (2008). *La société vue du don: manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*. Paris: La Découverte.
- Chelle, É. (2011). Un patronage philanthropique. La fondation Rockefeller et le traitement de la pauvreté à New York depuis 2007. *Lien Social et Politiques*, (65), 101–119.
- Debiesse, F. (2007). *Le mécénat*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Delalande, N. (2011). L'entrée en philanthropie des Rothschild : l'hôpital israélite de Paris (1852-1914). *Archives juives*, 44(1), 54–69.
- Dezalay, Y., & Garth, B. (1998). Droits de l'homme et philanthropie hégémonique. *Actes de La Recherche En Sciences Sociales*, 121(1), 23–41.
- Duprat, C. (1993). *Le temps des philanthropes: la philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*. Éd. du C.T.H.S.
- Duvoux, N. (2014). La philanthropie contre la pauvreté urbaine. Étude de cas à Boston. *Revue Française Des Affaires Sociales*, (1), 144–168.
- Fack, G., & Landais, C. (2010). Are Tax Incentives for Charitable Giving Efficient? Evidence from France. *American Economic Journal: Economic Policy*, 2(2), 117–141.

- Gautier, A., & Pache, A.-C. (2014). *La philanthropie: une affaire de familles*. Paris: Autrement.
- Gautier, A., & Pache, A.-C. (2015). Research on Corporate Philanthropy: A Review and Assessment. *Journal of Business Ethics*, 126(3), 343–369.
- Gautier, A., Pache, A.-C., & Mossel, V. (2015). Giving in France: A philanthropic renewal after decades of distrust. In P. Wiepking & F. Handy (Eds.), *The Palgrave Handbook of Global Philanthropy* (pp. 137–154). London: Palgrave MacMillan.
- Godbout, J. T., & Caillé, A. (2007). *L'esprit du don*. Paris: La Découverte.
- Godelier, M. (1996). *L'Enigme du don*. Paris: Fayard.
- Gond, J.-P., & Igalens, J. (2014). *La responsabilité sociale de l'entreprise*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Guilhot, N. (2004). Une vocation philanthropique: George Soros, les sciences sociales et la régulation du marché mondial. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 151-152(1), 36–48.
- Guilhot, N. (2006). *Financiers, philanthropes : Sociologie de Wall Street* (2e édition revue et augmentée). Liber.
- Igalens, J., & Gond, J.-P. (2005). Measuring Corporate Social Performance in France: A Critical and Empirical Analysis of ARESE Data. *Journal of Business Ethics*, 56(2), 131–148.
- Lambelet, A. (2014). *La philanthropie*. Paris: Les Presses de Sciences Po.
- Landais, C., & Fack, G. (2009). Les incitations fiscales aux dons sont-elles efficaces ? *Economie et Statistique*, 427(1), 101–121.
- Marais, J.-L. (1999). *Histoire du don en France de 1800 à 1939: dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Michel, G., & Rieunier, S. (2012). Nonprofit brand image and typicality influences on charitable giving. *Journal of Business Research*, 65(5), 701–707.
- Piquet, S., & Tobelem, J.-M. (2005). La responsabilité sociale du mécénat d'entreprise. *Revue Française Du Marketing*, (204), 71–83.
- Rieunier, S., & Michel, G. (2013). Le marketing de la collecte de legs: De la légitimité à proposer l'immortalité à la gestion relationnelle. *Décisions marketing*, (69), 61–75.
- Rozier, S. (2009). L'action publique en faveur du mécénat. *Les Cahiers Français*, (348).
- Seghers, V. (2009). *La nouvelle philanthropie : (Ré)invente-t-elle un capitalisme solidaire?* Paris: Editions Autrement.
- Tchernonog, V. (2013). *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*. Paris: Dalloz ; Juris éditions.
- Tournès, L. (2008). La fondation Rockefeller et la construction d'une politique des sciences sociales en France (1918 - 1940). *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63(6), 1371–1402.

Tournès, L. (Ed.). (2010). *L'argent de l'influence : Les fondations américaines et leurs réseaux européens*. Paris: Autrement.

Zunz, O. (2012). *La philanthropie en Amérique: Argent privé, affaires d'Etat*. Paris: Fayard.